

En cas de tempête



Avant

Consulter la carte de vigilance météo
(<http://www.meteofrance.com>)

- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- Fermer les portes et les volets
- Rentrer les bêtes et le matériel
- S'éloigner des bords de mer
- Arrêter les chantiers, rassembler le personnel
- Mettre les grues en girouette



Pendant

- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités
- Se déplacer le moins possible, en voiture rouler lentement
- Débrancher les appareils électriques

Après

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Couper les branches des arbres qui menacent de s'abattre
- Ne pas toucher les fils électriques et téléphoniques tombés



NUMEROS UTILES

- Mairie : 05 46 47 50 18
- En cas d'urgence : 06 76 51 50 25
- Garde municipal : 06 74 48 24 03
- Pompiers :18 - Samu :15
- Gendarmerie :17
- Centre anti poison : 05 56 96 40 80
- Urgence pour sourds et malentendants : 114 (sms)
- Préfecture : 05 46 27 43 00
- Météo France : 08 92 68 02 38

En cas d'évènement grave,

l'alerte et l'information de la population relèvent de la responsabilité de l'Etat et des maires. La commune dispose :

- d'un haut parleur mobile sur le véhicule du garde municipal
- du site internet : <http://www.legrandvillageplage.fr>
- du panneau d'information électronique
- d'un plan de sauvegarde communal PSC, consultable par tous

Principales consignes à respecter :

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, le corps enseignant assure leur sécurité
- Libérez le réseau téléphonique qui ne doit pas être saturé

Equipement minimum :

- lampe de poche avec piles
- radio portable avec piles
- eau potable
- conserves
- papiers personnels
- médicaments d'urgence
- couverture
- vêtements de rechange
- matériel de colmatage (adhésif...)

DICRIM 2013

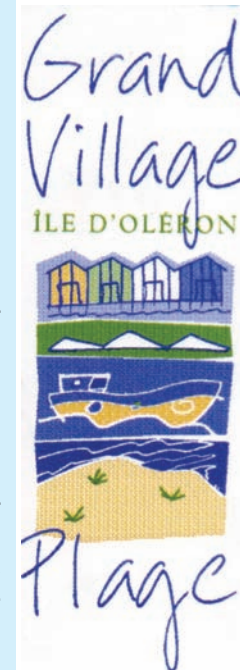
Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Ce document a été établi à partir du dossier départemental sur les risques majeurs (DDPM) transmis par la préfecture.

Il vise à sensibiliser la population aux risques auxquels nous pouvons être confrontés sur notre territoire, à informer des dispositifs de prévention et de protection mis en place pour chacun des risques recensés : le feu, le séisme et la submersion.

La prévention commence par l'information et la connaissance des consignes de sécurité appropriées doit contribuer à minimiser les conséquences humaines.

Lisez attentivement ce document et conservez-le.





En cas de séisme



Avant

- Repérer les points de coupures du gaz, eau , électricité
- Préparer un plan de regroupement familial

Pendant

- A l'intérieur : se mettre près d'un mur, d'une Colonne porteuse, ou sous des meubles solides.
- S'éloigner des fenêtres.
- A l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminées...)
- S'éloigner des bâtiments
- En voiture: s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses

Après

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses
- Sortir rapidement du bâtiment, si possible, couper l'eau l'électricité, le gaz. En cas de fuite, ouvrir les portes et les fenêtres
- Ne pas prendre les ascenseurs
- Ne pas allumer de flamme
- S'éloigner des zones côtières en cas d'éventuels « raz de marée »

En cas de submersion marine



Avant

- Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements
- Amarrer les cuves, etc...
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires
- Prévoir les moyens d'évacuation

Dès l'alerte

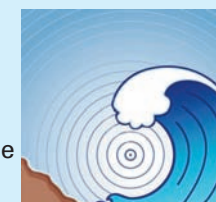
- Couper le courant électrique
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons)
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

Pendant

- S'informer de la montée des eaux et du niveau de vigilance (consulter <http://vigicrue.ecologie.gouv.fr> et écouter la radio Demoiselle Fm97.8; France Bleu 98.2)

Après

- Aérer la maison
- Désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche



En cas de feu de forêt

Si l'évacuation est impossible

- Fermer les volets, les portes, les fenêtres
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée...)
- Respirer à travers un linge humide
- Suivre les instructions des pompiers

Après

- Eteindre les foyers résiduels

Avant

- Repérer les chemins d'évacuation
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Débroussailler
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, toiture

Pendant

- Si l'on est témoin d'un départ de feu: Téléphoner aux pompiers :18
- Si possible: attaquer le feu

